

**République Française, Départemental de la Moselle, Arrondissement de
Sarrebourog
COMMUNE de LUTZELBOURG**

**Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal n°41
Séance du 15 juin 2018 - Convocation en date du 8 juin 2018**

Conseillers élus: 15 - Conseillers en fonction : 14 - Conseillers présents : 11 - nombre de procurations : 1

Sous la présidence de MOUTIER Joseph, Maire

Membres présents :

- | | |
|--|---|
| 2) Roland WAGNER, 1 ^{er} adjoint | 3) Guy UNTERNER, 2 ^{ème} adjoint |
| 4) José TALIDE, 3 ^{ème} adjoint | 5) Muriel BASSOMPIERRE, 4 ^{ème} adjointe |
| 6) Geneviève OBERLE, conseillère municipale
municipal | 7) Christophe METZINGER, conseiller |
| 8) Séverine GARDYJAS, conseillère municipale | 9) Olivier GERBER, conseiller municipal |
| 10) Jean-Michel REDINGER, conseiller municipal | 11) Mickaël ALBACH, conseiller municipal |

Membres absents excusés :

- 1) Charles RICHERT, conseiller municipal
- 2) Laurent HIESIGER, conseiller municipal
- 3) Raoul MULLER, conseiller municipal

Membres absents non excusés :

Procurations :

- 1) Laurent HIESIGER donne procuration à Guy UNTERNER
- +++++

Délibération N°2018-6-308

Objet : Désignation du secrétaire de séance

La séance du conseil s'est tenu sans secrétaire de séance, aucun conseiller ne voulant être secrétaire.

308- Désignation du secrétaire de séance

309- Guy Unterner

+++++

Délibération N°2018-6-309

Objet : maintien de Guy UNTERNER dans ses fonctions d'adjoint au maire :

Par arrêté du 16 mai 2018, le maire a rapporté (*annulé*) l'arrêté du 4 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Guy UNTERNER, adjoint.

Article L2122-18 du code général des collectivités territoriales :

Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Le maire demande au conseil municipal de voter par scrutin secret :

-par **OUI** pour qu'Unterner Guy reste adjoint.

Ou

-par **NON** pour qu'Unterner Guy redevienne simple conseiller municipal

Après délibération, le conseil à 10 OUI, 1 NON et 1 abstention décide de maintenir Unterner Guy dans ses fonctions d'adjoint.

+++++

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 17 mars 2018, le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la Mairie.